

DOSSIER DE CANDIDATURE

Appel à référencement des entreprises – Destruction des nids de frelons asiatiques

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif territorial coordonné de lutte contre le frelon asiatique, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat lance un appel à référencement d'entreprises spécialisées.

Les prestataires souhaitant intégrer la liste des entreprises référencées sont invités à transmettre leur candidature au moyen des documents ci-joints :

- Une fiche de référencement à compléter, à retourner par e-mail à l'adresse : cimhoff@delunevilleabaccarat.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, 11 avenue de la Libération, 54300 LUNEVILLE.
- Un document de présentation du dispositif et des conditions d'intervention (cadre d'intervention et exigences techniques).

Date limite de réception des candidatures : 15 juillet 2026

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre agent en charge du dossier :

Céline IMPHOFF, 03 83 74 05 00 (standard sur horaire d'ouverture)

FICHE DE CANDIDATURE – RÉFÉRENCIEMENT

A retourner à la Communauté de Communes avant le 15 juillet 2026

1. Identification de l'entreprise

Raison sociale : Téléphone :

Nom du responsable : E-mail :

Adresse : SIRET :

.....

2. Assurances

- Assurance responsabilité civile professionnelle : Oui Non
Joindre une attestation en cours de validité.

3. Moyens techniques

Cocher et compléter :

- Intervention à hauteur d'homme : Oui Non
- Intervention en hauteur (arbres/bâtiments) : Oui Non
- Utilisation de perche télescopique : Oui Non
- Utilisation de nacelle : Oui Non
- Autres équipements spécifiques :

4. Organisation et réactivité

- Zone habituelle d'intervention :
- Délai moyen d'intervention :
- Intervention en urgence (24-72h) : Oui Non

5. Méthodes d'intervention

Description succincte des méthodes utilisées (sécurité, produits, approche environnementale) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. Tarifs indicatifs (TTC)

Les tarifs sont demandés à titre purement informatif dans le cadre du référencement.

Type d'intervention	Tarif indicatif (TTC)
Intervention à hauteur d'homme €
Intervention en hauteur €
Intervention avec nacelle €
Intervention urgente €
Suppléments éventuels (accessibilité, hauteur, etc.) €

7. Engagement du prestataire

Je soussigné(e),, m'engage à :

- Respecter la convention de référencement de la CCTLB ;
- Intervenir dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation ;
- Appliquer des méthodes compatibles avec la protection de l'environnement et des personnes.

Date :

Signature du représentant légal :

CADRE DU RÉFÉRENCEMENT

Document de présentation du dispositif et des conditions d'intervention dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique organisée par la CCTLB

1. Présentation de la démarche

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et ses communes mènent une politique de lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive présentant des enjeux de sécurité publique, de biodiversité et de tranquillité des habitants.

Dans ce cadre, la CCTLB organise un dispositif de référencement de prestataires spécialisés afin de faciliter la réalisation des interventions de destruction de nids sur son territoire.

Ce dispositif ne constitue ni un marché public, ni une délégation de service public, ni un engagement de commande.

Les prestations sont réalisées directement entre le prestataire et le demandeur (commune ou particulier).

2. Objet du référencement

Le référencement vise à identifier des entreprises capables d'assurer :

- La destruction de nids de frelons asiatiques ;
- Des interventions en hauteur ou en zones difficiles d'accès ;
- Des interventions en milieu public ou privé.

3. Exigences minimales

Les prestataires doivent disposer :

- D'une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- De moyens techniques adaptés aux interventions en hauteur ;
- De compétences professionnelles dans la lutte contre les hyménoptères ;
- Du respect des règles de sécurité applicables.

4. Exigences techniques

Les interventions doivent garantir :

- La sécurité des personnes et des biens ;
- Une maîtrise de la zone d'intervention ;
- La limitation des impacts sur l'environnement et les espèces non ciblées ;
- L'utilisation de méthodes professionnelles adaptées.

5. Organisation du dispositif

Les demandes sont effectuées directement auprès des prestataires par les communes ou les particuliers.

Le prestataire demeure libre d'accepter ou non une intervention.

La CCTLB n'intervient ni dans la commande, ni dans la réalisation, ni dans la facturation des prestations.